



Commune de La Louvière

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est la sprl PITTA KEKO (représentée par Mme COLAK Tuba) dont le siège est situé à la rue de la Loi, 37 à 7100 La Louvière.

Le terrain concerné est situé à la rue de la Loi, 37 à 7100 La Louvière et est cadastré à La Louvière – 2ème Division – Section D n° 33 H 16/

La présente demande de permis d'urbanisme, qui consiste en la pose d'une banne solaire, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT), étant donné que le projet est en écart au dispositif « enseignes et bannes » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne le chapitre 11 « installation de bannes ou de tentes solaires », vu que la banne projetée déborde latéralement des alignements formés par les montants extérieurs des baies de l'étage.

Compte-tenu des mesures de précautions « COVID-19 », le dossier pouvant habituellement être consulté tous les jours ouvrables soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30 auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale 1 à 7100 La Louvière, **ne pourra être consulté que sur rendez-vous que vous pourrez prendre au 064/27.79.59.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet, au n° de téléphone : 064/277959, dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 à 7100 La Louvière.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/10/2020 au 21/10/2020 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be

Le Secrétaire (S)

Le Bourgmestre (S)

Rudy ANKAERT

Jacques GOBERT